



Des réformes qui profitent à tous

Salle Marie-de-Savoie,
Château de Neuchâtel,
le 23 novembre 2018



**Des objectifs ancrés dans
le contexte international,
national et cantonal**

Entreprises

Une fiscalité stable

- ▶ Volonté internationale d'assainir la compétition fiscale
 - Évolution des standards internationaux
 - Adaptation du cadre fédéral (RIE III, PF17 / RFFA)
 - Concrétisation par l'adaptation des législations cantonales

Entreprises

Une fiscalité transparente

- ▶ Positionnement comparable à la plupart des cantons romands :
 - imposition du bénéfice entre 13 et 14%
 - imposition des dividendes à 70%
- ▶ Favoriser la transparence et une pratique alignée avec les taux affichés :
 - limiter l'usage des instruments fiscaux spéciaux

Entreprises

Stabilité, attractivité, transparence

- ▶ Des conditions-cadres adaptées au tissu industriel :
 - Forte présence d'entreprises internationales : emplois, activité économique induite, recettes fiscales
 - Industrie à forte valeur ajoutée
 - PME innovantes
- ▶ Usage des instruments liés à la valorisation de la R&D

Un canton plus attractif

Favoriser l'ancrage

- ▶ Des améliorations sur tous les fronts :
 - Perspectives en matière d'aménagement du territoire
 - Développement de la mobilité
 - Consolidation des activités de recherche
 - Perspectives de formation
 - Attractivité culturelle

Particuliers

Améliorer les conditions pour tous les contribuables

- ▶ La fiscalité doit aussi devenir plus favorable
- ▶ Un virage fiscal déjà initié
 - Charge fiscale en baisse constante depuis 2012



Des réformes ciblées

Recherche du consensus

- ▶ Dialogue rapproché avec les acteurs-clés
- ▶ Engagements du Conseil d'État pour solidifier le consensus
- ▶ Consultation globalement favorable

Mesures pour les entreprises

- ▶ Suppression des statuts spéciaux
- ▶ Abaissement du taux d'imposition du bénéfice des sociétés de 15,6% à 13,4%
- ▶ Adaptation de l'impôt sur le dividende (70%)
- ▶ Déduction des dépenses R&D (max. 40%)
- ▶ Patent box (max. 20%)
- ▶ Limitation globale des déductions (40% du bénéfice)
- ▶ Réduction facultative de l'impôt sur le capital pour les sociétés détenant des participations

Mesures pour les entreprises

- ▶ Charge fiscale augmentée pour les entreprises bénéficiant actuellement de statuts spéciaux
- ▶ Charge fiscale réduite pour les PME

Mesures pour les particuliers

- ▶ Révision du barème d'imposition:
 - Seuil d'imposition augmenté de 5'000.- à 7'500.-
 - Allégement marqué pour les revenus moyens
 - Abaissement du taux maximum de 14% à 13,5%
 - Abaissement du taux de splitting de 55% à 52% (dès 2021)

- ▶ Baisse de l'imposition de la valeur locative :
 - Pour la première tranche de 500'000.- (4,5% → 3,6%)
 - Pour la seconde tranche de 500'000.- à 1'000'000.- (3,6% → 3,2%)

Particuliers

Deux réformes successives pour restaurer l'attractivité pour la classe moyenne

- ▶ Premiers bénéficiaires: les familles actives
 - Economie d'impôt: environ 30% entre 2012 et 2021 pour les familles propriétaires de leur logement propre

Exemples

Type de famille	Impôt 2012	Impôt 2021	Ecart
Couple marié, 2 enfants Revenu 175'000.- (double revenu) Estimation cadastrale 800'000.- Commune: Neuchâtel	30'015.-	19'803.-	10'212.-
Couple marié, 2 enfants Revenu 100'000.- (double revenu) Estimation cadastrale 500'000.- Commune: Neuchâtel	8'363.-	5'458.-	2'905.-
Famille monoparentale, 2 enfants Revenu 60'000.- Commune: Neuchâtel	1'221.-	268.-	953.-



Des réformes maîtrisées

Contexte financier

- ▶ Situation financière des collectivités = aussi facteur d'attractivité :
 - Compenser les baisses de recettes

- ▶ Volonté de partenariat avec tous les acteurs :
 - Solutions concertées, incitatives et orientées sur la baisse des coûts

- ▶ Assainissement des finances :
 - Poursuivre l'effort de longue haleine

Mesures d'accompagnement

- ▶ Mesures d'accompagnement de la réforme fiscale fédérale (PF 17 / RFFA)
- ▶ Contrat-formation
- ▶ Élargissement du cercle des contribuables
- ▶ Imposition des dividendes
- ▶ Marges de manœuvre et neutralité pour les communes

Financement des réformes

Personnes physiques

77,1 mios

Personnes morales

44,7 mios

Contributions des entités
publiques et parapubliques
au contrat-formation

6,3 mios

Abandon des statuts
19,1 mios

Dividendes **3,5 mios**

Retour IFD **20 mios**

Élargissement du cercle des
contribuables (impôt
foncier) **28,4 mios**

Déductions **6 mios**

Contrat – Formation
19 mios

Marges de manœuvre des
communes **7,5 mios**

Effets dynamiques attendus
10 à 20 mios

Effort des communes
0,7 mio

Un défi partagé pour le bénéfice de tous

- ▶ La réforme fiscale vise le bénéfice de tous
- ▶ Des contributions sont aussi attendues :
 - Des personnes domiciliées hors canton qui tirent profit de l'attractivité de Neuchâtel : élargissement de la base de perception de certains impôts
 - Des employeurs, qui bénéficieront de la réforme des personnes morales et sont invités à contribuer à la baisse des coûts de formation en école : contrat-formation
- ▶ Révision de la péréquation financière intercommunale

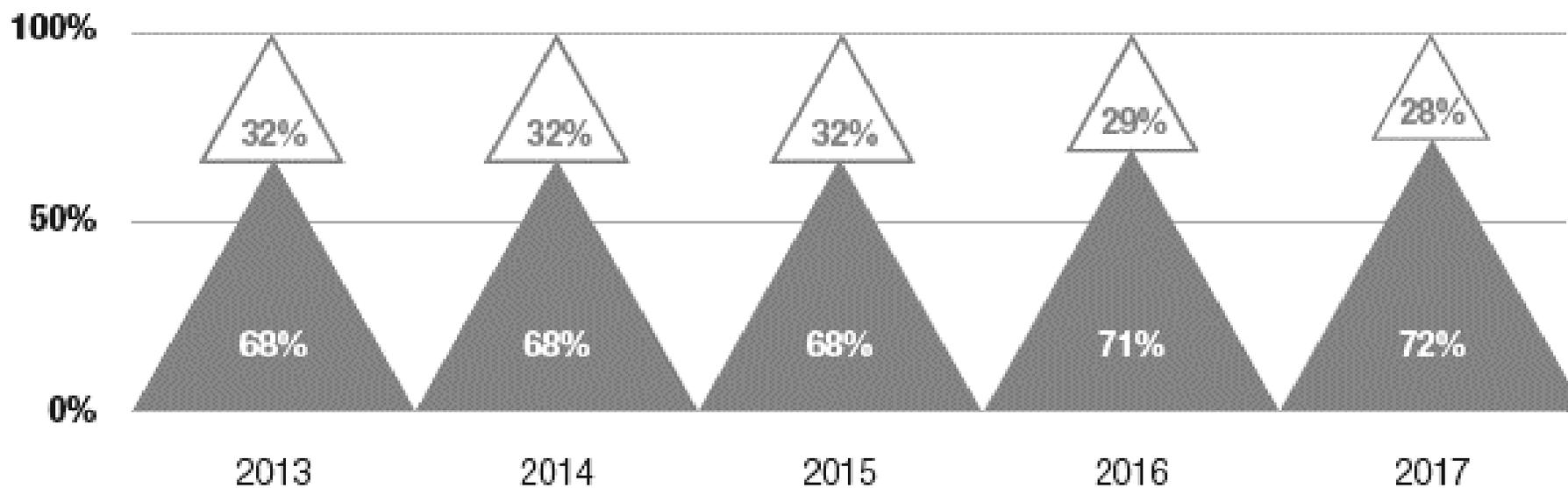


Le contrat-formation

Monika Maire-Hefti
Conseillère d'État, cheffe du Département
de l'éducation et de la famille

72%

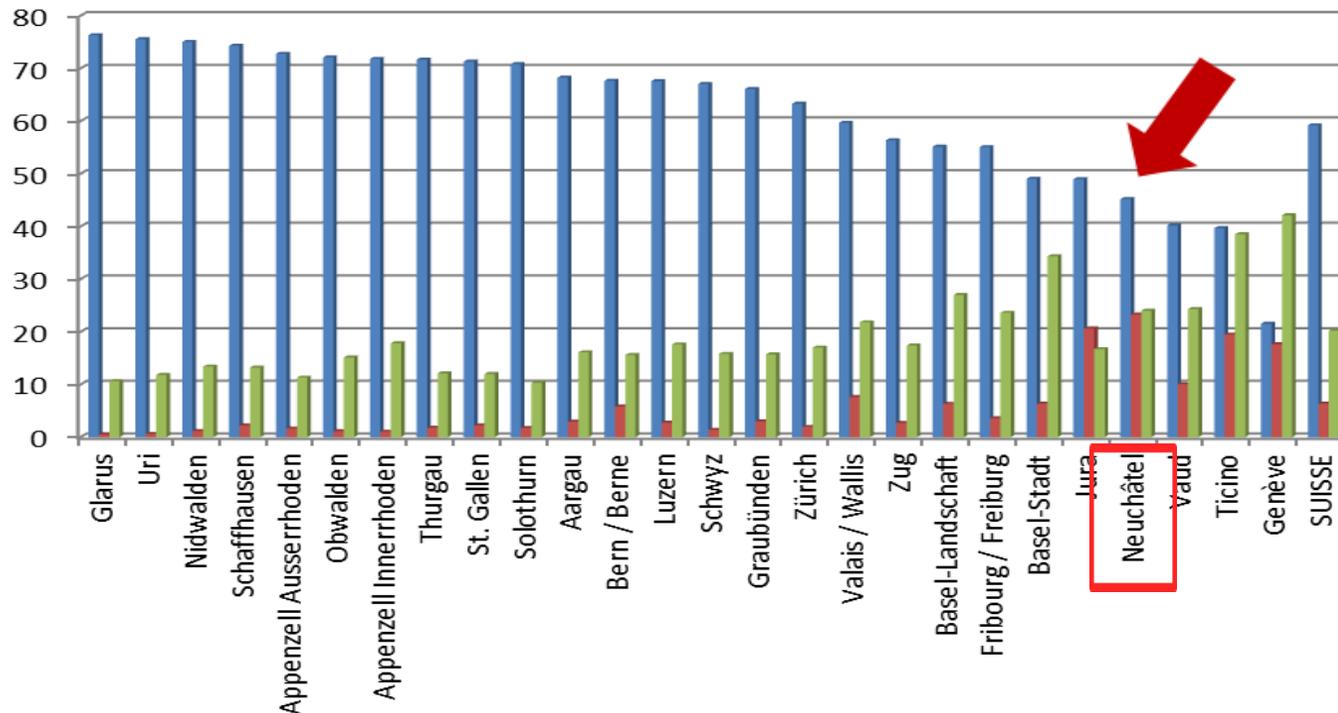
des apprentis suivent
leur formation
**en mode
dual**



Formation professionnelle

Taux d'apprenti-e-s dans la classe d'âge 15-18 ans

... en 2013



... pour Neuchâtel :

Apprentissage en mode dual
env. 45%

Ecole professionnelle à plein temps
env. 22%

Formation générale *
env. 23%

... et env. 10% de personnes déjà formée (par un AFP) ou en emploi, ou autre

* = maturité gymnasiale + certificat de culture générale + maturité spécialisée

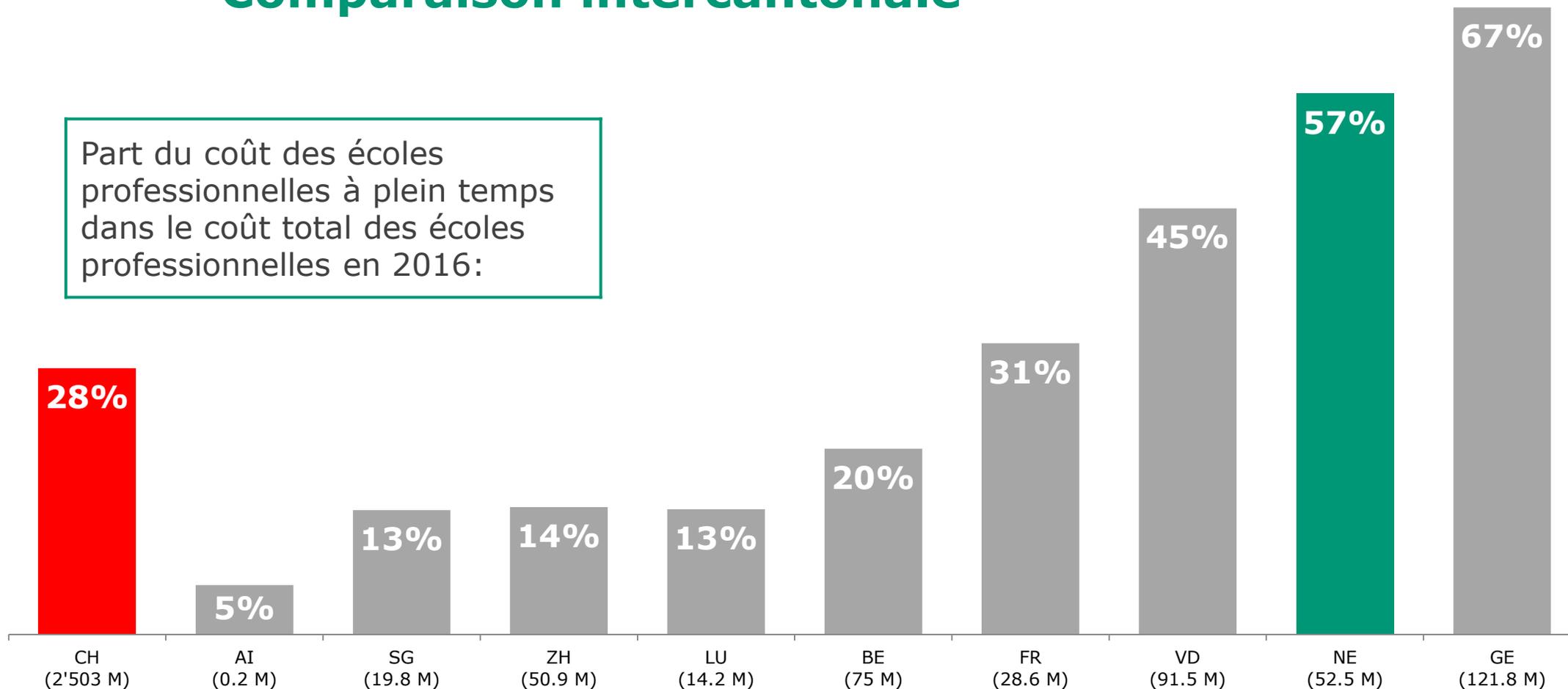
Source: OFS, 2013

Coût de la formation initiale

	2016	2015	2014	Moyenne	
Plein temps	52.5	53.6	57.1	54.4	Coût en mio
	1805	1986	2109		Nb. contrats
	29'086	26'989	27'074	27'716	Coût par apprenti
Dual	39.0	37.2	37.3	38.7	Coût en mio
	4083	3898	3967		Nb. contrats
	9'551	9'543	9'403	9'616	Coût par apprenti

Comparaison intercantonale

Part du coût des écoles professionnelles à plein temps dans le coût total des écoles professionnelles en 2016:



Dualisation : accentuer l'effort !

- ▶ **Déjà réalisé**
 - + 400 places et - 5 mios
 - En dual: 72%

- ▶ **Objectif: moyenne nationale**
 - + 1'000 places et - 19 mios
 - En dual: 85%

- ▶ **Et en même temps**
 - Reconnaître l'engagement des employeurs qui forment leur relève
 - Créer une vraie incitation à former

Le contrat-formation

► Principes

- Prélèvement sur salaire de 0,58%, à charge des employeurs
- Fonds dédié (≠ caisse générale de l'État!)
 - ⇒ 5'000.- par apprenti par année en moyenne
 - ⇒ Solde: contribuer partiellement au surcoût engendré par la pratique professionnelle en école à plein temps
- Fonds co-géré par l'État et les employeurs

► Inspirations

- Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial
- Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels

Conclusion

Calendrier



**Pour Neuchâtel,
l'heure de concrétiser!**



Nous vous remercions
de votre attention

Place aux questions !

